

**DÉLIBÉRATION N° 2025-97**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2025**

Date de la convocation :	
<b>26 août 2025</b>	
Date de séance :	
<b>1<sup>er</sup> septembre 2025</b>	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
<b>2 septembre 2025</b>	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	26
Procurations	5
Votants	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

**L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre** à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul		X	TEMEHARO René
TAMA GEORGES Hinatea		X	KOUAKOU Georges
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
BORDET Patrick		X	
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis		X	TEATA Marcelino
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X	X	
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven	X		
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred	X		
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	LIU SING Thierry
LIU SING Thierry	X		
PERRY Doris		X	MARTIN Alfred
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	
DARROUZES Nélia	X		
TETAUVIRA Benjamin	X		
AURAA Leila	X		

**OBJET :**

**Portant création et modification d'emplois permanents.**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

26 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

**Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

**Vu** l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée, portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française, ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable en Polynésie française ;

**Vu** le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Établissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

**Vu** la délibération n°2016-66 du 16 juin 2016, portant création et modification d'emplois permanents ;

**Vu** la délibération n°2017-105 du 18 octobre 2017, portant création et modification d'emplois permanents ;

**Vu** la délibération n°2017-138 du 06 décembre 2017, portant création et modification d'emplois permanents ;

**Vu** la délibération n°2018-55 du 25 mai 2018, portant création et modification d'emplois permanents ;

**Vu** la délibération n°2018-73 du 26 juin 2018, portant création et modification d'emplois permanents ;

**Vu** la délibération n°2018-82 du 05 juillet 2018, portant création et modification d'emplois permanents ;

**Vu** la délibération n°2019-32 du 21 mars 2019, portant création et modification d'emplois permanents ;

**Vu** la délibération n°2019-118 du 12 décembre 2019, portant création et modification d'emplois permanents ;

**Vu** la délibération n°2019-119 du 12 décembre 2019, portant création et modification d'emplois permanents ;

**Vu** la délibération n°2020-16 du 28 février 2020, portant création et modification d'emplois permanents ;

**Vu** la délibération n°2020-16 du 28 février 2020, portant création et modification d'emplois permanents ;

**Vu** la délibération n°2020-48 du 13 juillet 2020, portant création et modification d'emplois permanents ;

**Vu** la délibération n°2023-113 du 14 décembre 2023, portant création et modification d'emplois permanents ;

**Vu** la délibération n°2024-63 du 25 juin 2024, portant création et modification d'emplois permanents ;

**Vu** la délibération n°2024-130 du 03 décembre 2024, portant création et modification d'emplois permanents ;

**Vu** la délibération n°2025-58 du 25 mars 2025, portant création et modification d'emplois permanents ;

**Vu** le dernier tableau des emplois permanents à temps complet de la commune de Papeete ;

**Vu** le rapport n°2025-49 du 1<sup>er</sup> septembre 2025 présenté par Monsieur René Temeharo, 3<sup>e</sup> adjoint au maire délégué aux ressources humaines.

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/09/2025

Application agréée E-legalite.com

*Délibération n° 2025-97 Page 2 sur 3*

**EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2025**

**ADOPTE**

**Article 1 :**

Sont approuvées la création et la modification des emplois permanents telles que présentées aux annexes 1, 2 et 3 de la présente délibération.

**Article 2 :**

Est approuvé le tableau des emplois permanents tel que présenté à l'annexe 4 de la présente délibération.

**Article 3 :**

La dépense correspondante est imputable au budget communal.

**Article 4 :**

Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 5 :**

La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le secrétaire de séance



Steven REY

Monsieur Le Maire



Michel BUIILLARD

**relatif à un projet de délibération portant création et modification d'emplois permanents**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Adjointes,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Afin de garantir un fonctionnement optimal des services municipaux, de valoriser les parcours professionnels des agents et de poursuivre l'adaptation de notre organisation aux enjeux opérationnels et stratégiques, il vous est proposé de :

- créer **onze (11)** emplois permanents à temps complet, ouverts à tous les grades ;
- modifier **trente-six (36)** emplois permanents à temps complet, ouverts à tous les grades ;
- modifier **cinq (5)** emplois permanents à temps non complet, ouverts à tous les grades ;

**I. Création d'emplois permanents à temps complet :**

Les **onze (11)** créations proposées répondent à des besoins identifiés dans plusieurs directions :

- **Direction des ressources humaines (DRH)**
  - Coordinateur(trice) de gestion des ressources humaines – catégorie A (1 emploi)
- **Direction générale des services (DGS)**
  - Responsable de la coordination administrative et des services de restauration – catégorie A (1 emploi)
  - Adjoint(e) de gestion administrative polyvalente – catégorie C (1 emploi)
- **Direction des affaires sociales et civiles (DASC)**
  - Agent d'état-civil – catégorie C (1 emploi)
  - Agent de gestion administrative – catégorie C (3 emplois)
- **Direction des services techniques (DST)**
  - Agent de gestion administrative – catégorie C (1 emploi)
  - Agent d'entretien et de maintenance – catégorie D (1 emploi)
- **Direction du marché municipal (DMM)**
  - Adjoint de maintenance et d'entretien technique – catégorie C (1 emploi)
  - Adjoint de surveillance et de sécurité – catégorie C (1 emploi)

Ces créations, détaillées à l'**annexe 1**, permettront de renforcer les services sur des fonctions stratégiques et opérationnelles tout en offrant des perspectives de promotion interne.

**II. Modification d'emplois permanents vacants à temps complet :**

Les modifications proposées aux **trente-six (36)** emplois existants se répartissent en trois domaines, mentionnés à l'**annexe 2** :

**1. Adaptation d'emplois permanents (15)**

Cette première modification vise à modifier des emplois permanents vacants afin de permettre le recrutement d'agents titulaires.

**Postes concernés :**

- **Direction générale des services (DGS)**
  - Agent de proximité – catégorie D (2 emplois)
- **Direction de l'éducation et de la culture (DEC)**
  - Agent polyvalent en milieu scolaire – catégorie D (1 emploi)
- **Direction des services techniques (DST)**
  - Agent de gestion administrative – catégorie C (2 emplois)
  - Chauffeur de transport en commun – catégorie D (1 emploi)
  - Agent technique polyvalent – catégorie D (1 emploi)
  - Agent technique des espaces verts – catégorie D (1 emploi)
- **Direction des ressources humaines (DRH)**
  - Agent de gestion administrative – catégorie C (2 emplois)
  - Adjoint de prévention HSSQVT – catégorie C (1 emploi)
- **Direction du marché municipal (DMM)**
  - Adjoint(e) de surveillance et de sécurité – catégorie C (1 emploi)
- **Direction de l'emploi, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DEJSCS)**
  - Agent de gestion du patrimoine naturel – catégorie D (1 emploi)
  - Agent administratif – catégorie D (1 emploi)
  - Agent d'exploitation – catégorie D (1 emploi)

**2. Réorganisation de la Direction des services techniques (DST) - (13)**

Dans le cadre d'une révision de l'organigramme et des missions, plusieurs postes de la DST sont redéfinis pour mieux refléter les responsabilités exercées et optimiser la coordination des services techniques.

**Postes concernés :**

- **Élargir les grades :**
  - Directeur des services techniques – catégorie A (1 emploi)
  - Chef de projets « bâtiments » - catégorie A (1 emploi)
- **Modifier l'intitulé de l'emploi :**
  - Responsable du pôle développement durable – catégorie A (1 emploi)
  - Responsable du département des données urbaines – catégorie A (1 emploi)
  - Responsable adjoint du pôle développement durable – catégorie B (1 emploi)
  - Responsable du département des déplacements urbains – catégorie B (1 emploi)
  - Responsable de subdivision – catégorie B (1 emploi)
  - Responsable du secrétariat – catégorie B (1 emploi)
  - Responsable de gestion comptable – catégorie B (1 emploi)
  - Assistant(e) de gestion administrative – catégorie B (1 emploi)
  - Chef d'équipe d'entretien des jardins de l'hôtel de ville – catégorie C (1 emploi)
  - Agent d'entretien des locaux et surfaces – catégorie D (1 emploi)
  - Référent(e) d'équipe d'entretien des locaux et surfaces – catégorie D (1 emploi)

Ces modifications permettent de renforcer le pilotage stratégique, de clarifier la répartition des missions et de consolider la capacité d'action technique de la commune.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/09/2025

Application agréée E-legalite.com

### 3. Promotions internes, mutations et remplacements de départs à la retraite - (8)

Ce troisième domaine regroupe les modifications destinées à :

- Promouvoir des agents en reconnaissance de leur compétence ;
- Répondre à des demandes de mutation ;
- Préparer le remplacement d'agents partant à la retraite.

#### Postes concernés :

- **Évolutions et promotions internes :**
  - DPM- Responsable adjoint de brigade – catégorie C (3 emplois)
  - DEC- Femme de service en milieu scolaire – catégorie D (1 emploi)
  - DRH- Responsable du développement des compétences et des parcours professionnels – catégorie A (1 emploi)
  - DASC- Responsable adjoint du bureau de l'état-civil – catégorie B (1 emploi)
- **Remplacement d'agent partant à la retraite :**
  - DASC- Responsable du bureau de l'état-civil – catégorie B (1 emploi)
- **Mutations internes à régulariser :**
  - DST- Agent de gestion administrative – catégorie C (1 emploi)

### III. Modifications d'emplois permanents vacants à temps non complet :

Dans la continuité des actions réalisées en faveur de l'accompagnement à la scolarité des enfants lors des activités périscolaires dans nos établissements, il est proposé de modifier le temps de travail de **cinq (5)** postes vacants ci-après :

- TROIS (3) postes de cantinier(ère), de catégorie D vacants, pour un temps de travail à temps non complet de 90,5 heures/mois au lieu de 84,5 heures/mois.
- DEUX (2) postes d'agent polyvalent de restauration (APR), de catégorie D vacants, ouverts à tous les grades, pour un temps de travail à temps non complet de 67,5 heures/mois au lieu de 50 heures/mois.

Ces modifications, détaillées à l'**annexe 3**, permettront de renforcer l'équipe déjà en place, exerçant la mission d'animation et de soutien scolaire placés durant ces activités sous l'autorité de la DEJSCS.

**En conclusion**, ces créations et modifications d'emplois permanents, détaillées aux **annexes 1, 2 et 3**, permettront à la commune de :

- renforcer ses effectifs sur des fonctions stratégiques et opérationnelles ;
- sécuriser et valoriser les parcours professionnels ;
- optimiser l'organisation interne, notamment au sein de la DST ;
- garantir la continuité et la qualité du service public communal.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Papeete, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le Rapporteur,

René Temeharo

3<sup>e</sup> adjoint au maire délégué aux ressources humaines

REÇU EN PREFECTURE

le 06/09/2025

Application agréée E-legalite.com

**Annexe 1 – À LA DÉLIBÉRATION N°2025-97 DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2025**

**Portant créations d'emplois permanents à temps complets**

Cadre d'emploi	Grade	Nbre	Temps
Conception et encadrement - A	Tous grades	<b>2</b>	100%
Application - C	Tous grades	<b>8</b>	
Exécution - D	Tous grades	<b>1</b>	

**TOTAL 11**

**Annexe 2 – À LA DÉLIBÉRATION N°2025-97 DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2025**

**Portant modifications d'emplois permanents à temps complets**

N° Délibération (Annexe)	Cadre d'emploi	Grade	Emplois	Nbre	Temps
66-16/06/2016	C	Gardien	DPM – Agent de police municipale	-1	
		Tous grades		1	100%
105-18/10/2017	A	Conseiller principal	DST – Directeur des services techniques	-1	
		Tous grades		1	100%
138-06/12/2017	C	Gardien	DPM – Agent de police municipale	-1	
		Tous grades		1	100%
55-24/05/2018	C	Brigadier	DPM – Agent de police municipale	-1	
		Tous grades		1	100%
73-21/06/2018	D	Agent qualifié	DEC – Femme de service en milieu scolaire	-1	
		Tous grades		1	100%
		Agent principal	DEC – Femme de service en milieu scolaire	-1	
		Tous grades		1	100%
		Agent qualifié	DST – Agent technique du cimetière	-1	
82-05/07/2018	A	Conseiller qualifié	DST – Chef de projets « Bâtiments »	-1	
		Tous grades		1	100%
	B	Technicien principal	DST – Responsable de département	-1	
		Tous grades		1	100%
		Technicien principal	DST – Responsable de la cellule stationnements et transports	-1	
		Tous grades		1	100%
		Technicien principal	DST – Responsable du bureau des marchés	-1	
		Tous grades		1	100%
		Technicien principal	DASC – Responsable du bureau de l'état-civil	-1	
		Tous grades		1	100%
		Technicien	DASC – Adjoint au responsable de l'état-civil	-1	
		Tous grades		1	100%
		Technicien	DST – Adjoint au responsable de subdivision	-1	
		Tous grades		1	100%
		Technicien	DST – Assistant(e) de gestion administrative et comptable	-1	
Tous grades		1	100%		
C	Adjoint	DPM – Agent de gestion administrative	-1		

REÇU EN PREFECTURE

le 06/09/2025

Application agréée E-legalite.com

		Tous grades		1	100%
		Adjoint principal	CAB – Chargé de missions	-1	
		Tous grades		1	100%
		Adjoint	DEC – Animatrice du bibliobus	-1	
		Tous grades		1	100%
82-05/07/2018	C	Adjoint principal	DST – Chef d'équipe	-1	
		Tous grades		1	100%
	D	Agent qualifié	DGS – Agent administratif	-1	
		Tous grades		1	100%
32-21/03/2019	A	Tous grades	DST – Chef de projets	-1	
				1	100%
	D	Agent	DGS – Agent de proximité	-1	
		Tous grades		1	100%
118-12/12/2019	A	Conseiller	DST – Responsable des données urbaines	-1	
		Tous grades		1	100%
	C	Adjoint principal	DEC – Agent d'animation et de gestion administrative	-1	
		Tous grades		1	100%
119-12/12/2019	B	Technicien	DST – Assistant(e) de gestion	-1	
		Tous grades		1	100%
16-28/02/2020	C	Adjoint	DEJSCS – Agent de gestion comptable et financière	-1	
		Tous grades		1	100%
	D	Agent	DEJSCS – Agent technique	-1	
		Tous grades		1	100%
		Agent	DEJSCS – Agent technique	-1	
		Tous grades		1	100%
		Tous grades	DEC – Agent d'animation, Chauffeur du bibliobus	-1	
Tous grades		1	100%		
113-14/12/2023	A	Conseiller	DRH – Chargé(é) de missions GPEC – HSSQVT	-1	
		Tous grades		1	100%
	C	Adjoint principal	DRH – Adjoint de prévention HSSQVT	-1	
		Tous grades		1	100%
63-25/06/2024	C	Tous grades	DST – Chef des équipes d'entretien des locaux et jardins de l'hôtel de ville	-1	
				1	100%
	D	Agent	DST – Agent technique des espaces verts	-1	
Tous grades			1	100%	
130-03/12/2024		Tous grades	DST – Agent d'entretien des locaux et surfaces	-1	
				1	100%
<b>TOTAL</b>				<b>36</b>	

REÇU EN PREFECTURE

le 06/09/2025

Application agréée E-legalite.com

**Annexe 3 – À LA DÉLIBÉRATION N°2025-97 DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2025****Portant modifications d'emplois permanents à temps non complets**

<b>N° Délibération (Annexe)</b>	<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Emplois</b>	<b>Nbre</b>	<b>Temps</b>
48-13/07/2020	D	Agent	DGS – Cantinier(ère)	-3	84,5 heures/mois – 50%
		Tous grades		3	90,5 heures/mois – 62%
		Agent	DGS – Agent polyvalent de restauration	-2	50 heures/mois – 29,58%
		Tous grades		2	67,5 heures/mois – 40%

**TOTAL 5**

REÇU EN PREFECTURE

le 06/09/2025

Application agréée E-legalite.com

**Annexe 4 – À LA DÉLIBÉRATION N°2025-97 DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2025**

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE**

<b>Cadres d'emplois</b>	<b>Grades</b>	<b>Nombre d'emplois</b>
<b>A- Conception et Encadrement</b>	Conseiller principal	6-1=5
	Conseiller qualifié	8-1=7
	Conseiller	14-1=13
	Directeur de police municipale	1
	Capitaine	1
	Grade minimum : Conseiller à grade maximum : Conseiller qualifié	1
	Grade intermédiaire : Conseiller qualifié A grade principal : Conseiller principal	1
	Grade minimum : Conseiller A grade maximum : Conseiller principal	8+1=9+1=10+1=11+1=12+1=13+1=14
<b>B- Maîtrise</b>	Technicien principal	23-4=19
	Technicien	29-3=26-1=25-1=24
	Chef de service de classe exceptionnelle	2
	Lieutenant	1
	Major	1
	Grade minimum : Technicien à grade maximum : Technicien principal	15+3=18+3=21+1=22+1=23
<b>C- Application</b>	Adjoint principal	85-4=81
	Adjoint classe exceptionnelle provisoire	2
	Adjoint	134-3=131
	Brigadier	17-1=16
	Gardien à Brigadier	3+2=5+1=6
	Gardien	35-2=33
	Adjudant	9
	Sergent de classe exceptionnelle	1
	Sergent	6
	Grade minimum : Adjoint à grade maximum : Adjoint principal	40+8=48+3=51+4=55
<b>D- Exécution</b>	Agent principal	53-1=52
	Agent qualifié	68-3=65
	Agent	70-4=66-1=65
	Agent de sécurité publique qualifié	2
	Agent de sécurité publique principal	2
	Caporal	11
	Sapeur	7
	Sapeur à caporal-chef	1
	Grade minimum : Agent à grade maximum : Agent qualifié	3
	Grade minimum : Agent à grade maximum : Agent principal	31+1=32+4=36+3=39+1=40+1=41
	<b>Total général ( I )</b>	<b>702</b>

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE**

<b>Cadres d'emplois</b>	<b>Grades</b>	<b>Nombre d'emplois</b>
<b>D- Exécution</b>	Agent	105-5=100
	Tous grades	5
	<b>Total général ( II )</b>	<b>105</b>

	<b>Total général ( I + II )</b>	<b>807</b>
--	---------------------------------	------------

REÇU EN PREFECTURE

le 06/09/2025

Application agréée E-legalite.com